

2. Accompagnement Individuel

La DRAAF a réalisé en octobre 2019 des **prélèvements de sol dans 29 exploitations** réparties sur les communes de Fouesnant, la Forêt-Fouesnant, St Evarzec, St Yvi, Rosporden, Melgven, Trégunc et Concarneau. Ces prélèvements ont permis de mesurer les reliquats d'azote en début drainage (RDD) et d'évaluer le risque de lessivage appelé indice de risque environnemental (IRE).

Les exploitations atteignant les valeurs seuil, RDD > 100 kg N / ha et IRE > 37 kg N / ha, ont reçu un courrier de la DRAAF, soit 17 exploitations. Ces **17 exploitations devront suivre un accompagnement sur la gestion de l'azote**. Celles déjà suivies par un des organismes de conseils agréés (BCELO, CRAB, CAPINOV, CERFRANCE, ALTEOR) seront directement contactées par l'organisme conseil. 5 des 17 exploitations ne sont pas suivies par un organisme conseil agréé, CCA se rapprochera d'elles pour leur présenter le dispositif d'accompagnement individuel et les mettre en **contact avec l'organisme conseil agréé de leur choix**.

Constats à l'issu des RDD et IRE à prendre en compte pour les accompagnements individuels :

- Lors du conseil « gestion azote » un prélèvement « **reliquat sortie d'hiver** » (RSH) sur les parcelles ayant fait l'objet du RDD en octobre dernier peut être réalisé. RSH intéressant pour le PPF.
- **Le maïs est la culture présentant le risque plus important** de lessivage de l'azote dans les cours d'eau
- Parmi les parcelles de légumes prélevées, celles cultivées en **Haricot - Flageolet ou pois féveole lupin** présentent un **risque de lessivage élevé**.

3. Accompagnement collectif

La formation-action Système Herbager / Pâturage de précision a commencé depuis le 26/02 avec 4 exploitants laitiers.

4. La Lettre agricole

Sommaire pour édition fin avril.

- Portrait d'un acteur du Plav proposé dans les premières pages afin de montrer les bénéfices obtenus au travers du plan d'action.
- Point d'actualité en cohérence avec la période d'édition : chantiers collectifs, accompagnements collectifs, aides investissement spécial PLAV, le dispositif PSE, réunions d'échanges DDTM-Agri et DDTM-Prescripteurs.
- Bilan de la qualité de l'eau en nitrates et des échouages en rappelant toujours que les deux données ne peuvent pas être directement mise en relation puisque la prolifération et les échouages des algues vertes dépendent aussi de certains paramètres non maîtrisables comme la température, l'ensoleillement, la houle hivernale...
- Rappel du dispositif d'accompagnement individuel et des résultats RDD et IRE => dispositif pas suffisamment sollicité au regard des besoins.

5. Le mois des transitions

Événement organisé par CCA en mai et juin 2020 pour mettre en valeur les initiatives, les actions dans le cadre du développement durable. L'idée est d'organiser une **porte-ouverte dans une ferme en « transition écologique »**, c'est-à-dire qui réfléchit à son système d'exploitation, qui s'interroge sur ses pratiques, qui a des projets agro-écologiques, etc.

=> CCA recherche des exploitations volontaires présentes sur son territoire (projet à présenter pour le 6 avril)

=> Coat-Kergunus investie dans le collectif DEPHY et qui vient de signer une charte sans OGM

=> autres ?

=> Contacter Aurélie Prot - coordinatrice agricole - 02.97.30.06.80 / 06.85.21.67.44

Paiement pour Services Environnementaux (PSE) réponse à l'appel à initiative

Rappel du dispositif et présentation du projet de réponse. Discussions sur :

Projet de réponse à l'appel à initiative PSE	
Thématique / enjeux	Azote
Territoire concerné par l'expérimentation	Tout le périmètre algue verte pas de sous-bassin versant afin d'obtenir le plus d'adhésion possible
Démarches déjà engagées	- PLAV - Groupes de réflexion : GCA, « Agriculture & Territoire » - MAEC, Labels ...mais volet réglementaire montre une marche de progression encore possible pour atteindre les objectifs du PLAV
Intérêts de mettre en place le PSE	- Travail sur la boucle vertueuse qui n'a pas abouti au niveau européen - Permettre un engagement plus fort où chacun est reconnu pour ses efforts - PSE dispositifs incitatif et basé sur du « donnant-donnant » - Contrat sur 5 ans permet de suivre l'évolution et le projet d'exploitation
Attentes	- Intensification de l'engagement vers une évolution de systèmes à basse fuite d'azote - Appropriation rapide et durable des techniques agro-écologique - Atteindre les objectifs du PLAV
Partenariats	- GCA, organismes techniques (CRAB, GAB, Pature sens, ...), organismes scientifique (CRESEB, INRAE,...) sur les questions relatives au dispositif technique - AELB, Région, Département, Etat sur les questions relatives à l'ingénierie administrative et financière
Dispositif pour l'étude	Etape 1 : Choix des actions en lien avec la thématique azote Etape 2 : Construction de la grille d'indicateurs Etape 3 : Test des indicateurs sur 10 exploitations « test » et du niveau de rémunération Etape 4 : Ajustement de la grille d'indicateur pour consolider et sécuriser le dispositif Etape 5 : Communication sur un avant-projet Etape 6 : Définition Ingénierie administrative et financière
Calendrier	- Juin à aout 2020 : travail sur la grille d'indicateurs - Septembre 2020 : test des indicateurs et ajustement - Octobre 2020 : Ingénierie financière et administrative - Novembre 2020 : transmission du projet pour validation (AELB, conseil communautaire, GCA,..) et communication vers les agriculteurs du BVAV - Janvier 2021 : mise en œuvre du dispositif expérimental
Enveloppe	Avis juridique et expertises ponctuelles : 15 000€

Concarneau Cornouaille Agglomération

1 rue Victor Schoelcher - CS 50 636 - 29 186 Concarneau cedex

Tél : 02-98-97-71-50 / Fax : 02-98-97-71-51

Point sur les échanges du volet réglementaire

Deux rencontres avec la DDTM en janvier et février ont permis de faire le point sur les contrôles de 2019 et d'échanger sur le dispositif et les procédures. Il a été rappelé que ce n'est pas le contrôle en lui-même qui pose question mais plutôt la manière dont il est dirigé ainsi que le vocabulaire « pénal » qui « fait peur » lorsqu'on ne le maîtrise pas et n'est pas approprié à la vocation pédagogique et d'engagement volontaire des agriculteurs du BVAV dans les actions individuelles et collectives en cours

Un bilan global des contrôles 2018/2019 a permis d'identifier les anomalies récurrentes. Le vocabulaire pénal a été expliqué.

Suites des contrôles	Conformes	Rappel réglementation à	Arrêté préfectoral de mise en demeure	Procès verbale en 5eme classe	Procès verbale considéré comme délit
définitions	Bonne gestion de l'équilibre de la fertilisation	Dépassement acceptable au regard de l'analyse globale	Se mettre en conformité pour la campagne suivante - sans amende	Amende d'un montant maximum de 500€ ou suivre une formation sur décision du procureur de la république	Amende d'un montant maximum de 1500€ sur décision du procureur de la république
2018	20	5	3	1	1
2019	9	13	7	2	En cours
Total	57			Entre 4 et 9	

Il a été rappelé que seul le GREN (en toutes lettres ?) de 2012 sert de référence pour les calculs de l'équilibre de la fertilisation à la parcelle et sur l'exploitation. Cependant, le GCA a mis en avant que :

- La réalisation du PPF est longue et complexe pour un exploitant
- Certains logiciels de solution de gestion des parcelles agricoles, sont compliqués à prendre en main
- Le PPF fait par un prestataire (cas très majoritaire) n'est pas toujours consulté, ni approprié par l'exploitant par manque d'accompagnement à sa compréhension.
- Le PPF est réalisé très tôt en année n-1 pour une utilisation plus tardive, créant ainsi une perte d'information dans l'esprit des exploitants lorsqu'ils sont dans l'opérationnel.

Néanmoins, le **GREN reste la référence** aux yeux de la loi. Il est la référence technique demandée par le Préfet de région au titre de la directive européenne nitrate visant à réduire les pollutions provoquées ou induites par les nitrates d'origine agricole. Il est donc impératif de respecter ses recommandations afin de **maîtriser l'équilibre de la fertilisation** et par conséquent appliquer un apport strictement nécessaire d'azote à la parcelle. De surcroit, il permet aussi une **économie d'intrant azoté**.

Quant à la question du respect mutuel entre contrôleur et contrôlé il a été rappelé l'existante d'une **charte du contrôleur et du contrôlé**, qui doit être transmise prochainement par la DDTM.

Une proposition de **réunion de bilan des contrôles 2018+2019 et d'échanges** entre les agriculteurs du BVAV et la DDTM se déroulera en juin.

Calendrier et perspectives

?? Avril	Réunion d'échanges DDTM - Prescripteurs sur le volet réglementaire
17 Avril	Aides à l'investissement matériel (411a) et bâtiments (411b)
31 mai	Demande de subvention chantier collectifs
?? Juin	Réunion d'échanges DDTM - Agriculteurs Réponse AELB pour l'étude de mise en œuvre du PSE
11 septembre	Aides à l'investissement spéciales BV algues vertes